



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES MEMBRES RACISÉS RÉGION DU QUÉBEC 2025

**“Le village : des racines solides, un terreau fertile à la
croissance collective”**

DEMANDE OFFICIELLE DE RÉOLUTIONS

LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE DES RÉOLUTIONS EST :

Le 30 septembre 2025 à midi (HAE)

Les résolutions soumises dans le cadre des conférences régionales des membres racisés doivent viser à renforcer et à améliorer le travail syndical en matière de droits de la personne sur les enjeux touchant directement les travailleuses et travailleurs racisé.es, tout en faisant progresser les objectifs de l'AFPC dans ce domaine.

Les résolutions présentées lors de ces conférences devraient répondre aux critères suivants :

- Sensibiliser aux enjeux vécus par les membres racisés et proposer des stratégies pour y répondre.
- Recommander des outils et des ressources pour aider les membres à lutter contre le racisme.
- Contribuer à bâtir un mouvement syndical résolument antiraciste.

Ne seront acceptées que les résolutions visant à consolider et à raffiner les interventions de notre syndicat quant aux enjeux propres aux groupes raciaux visibles. Le résolu et les mesures demandées doivent porter spécifiquement sur l'enjeu de la résolution.

Il y aura un débat sur les résolutions au cours duquel les personnes déléguées seront appelées à se prononcer. Par la suite, les résolutions seront présentées aux instances appropriées.

Toutes les entités de l'AFPC reconnues dans les Statuts et les structures syndicales pourront acheminer des résolutions à la Conférence nationale des membres racialisées 2026 de l'AFPC.

Chaque entité peut soumettre un maximum de cinq résolutions.

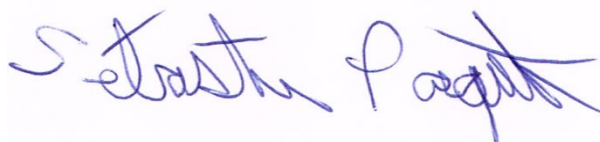
Protocole de rédaction des résolutions

- Résolu : 150 mots maximum.
- Police de caractère : Arial, taille 14.
- Formule : traditionnelle ou langage clair. Chaque résolution doit avoir un titre et préciser la source et la langue de départ (voir les deux exemples aux pages suivantes).
- Aucun formatage spécial (pas de boîtes ni d'images).
- Le résolu doit préciser clairement le groupe d'équité visé.
- Le résolu doit également préciser l'enjeu de la résolution.

Vous trouverez en annexe un exemple de résolution conforme aux critères et protocole de rédaction susmentionnés.

Si vous avez des questions concernant le processus de résolutions, veuillez communiquer avec nous par courriel à : Groupesequiteqc-Equitygroupsqc@psac-afpc.com ou par téléphone au 514-875-7100.

En toute solidarité,



Sébastien Paquette
Vice-président exécutif régional, AFPC-QC

ANNEXE

Voici un **exemple de résolution pour le groupe des membres racialisés** rédigée selon les deux formules (traditionnelle et langage clair) :

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE :	RACISME SYSTÉMIQUE
SOURCE :	SL 12555
LANGUE DE DÉPART : F	
ATTENDU QUE le racisme systémique est la production sociale d’une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l’objet et les traitements qui leur sont dispensés; et	
ATTENDU QUE le racisme systémique est un obstacle à la solidarité, à la mobilisation et au rapport de force syndical; et	
ATTENDU QUE le racisme systémique est une violence qui avance, masquée, sans coupable unique ou bien identifié; une violence qui se laisse repérer essentiellement par ses effets :	
IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l’AFPC se dote d’une politique visant à éliminer le racisme systémique; et	
IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l’AFPC, de concert avec ses comités des groupes raciaux visible, lance une campagne d’information nationale au sujet du racisme systémique et des bonnes façons de l’éliminer.	

LANGAGE CLAIR

TITRE :	RACISME SYSTÉMIQUE
SOURCE :	SL 12555
LANGUE DE DÉPART : F	
LE PROBLÈME OU LA QUESTION :	
Le racisme systémique est la production sociale d’une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l’objet et les traitements qui leur sont dispensés.	
Le racisme systémique est un obstacle à la solidarité, à la mobilisation et au rapport de force syndical.	
Le racisme systémique est une violence qui avance, masquée, sans coupable unique ou bien identifié; une violence qui se laisse repérer essentiellement par ses effets.	
LES MESURES REQUISES :	
L’AFPC se dote d’une politique visant à éliminer le racisme systémique.	
L’AFPC, de concert avec ses comités des groupes raciaux visibles, lance une campagne d’information nationale au sujet du racisme systémique et des bonnes façons de l’éliminer.	